

# Pharmaciens : sursis d'un an pour les remises sur les génériques



© 2025 Les Echos Publishing

En août dernier, un arrêté avait provoqué la colère des pharmaciens et des syndicats de la profession. Et pour cause, ce texte plafonnait désormais à 30 % (contre 40 % précédemment) le taux des remises commerciales pratiquées sur les ventes de médicaments génériques. Plus encore, ce taux plafond devait de nouveau être abaissé à 25 % en juillet 2026, puis à 20 % en juillet 2027. Face à la mobilisation des pharmaciens, soucieux de préserver leur marge, et donc leur rentabilité (les remises commerciales pesant près du tiers de l'EBE des officines), le gouvernement avait « lâché du lest », autrement dit avait maintenu à 40 %, jusqu'au 31 décembre 2025, le plafond des remises commerciales sur les génériques. Un sursis qui devrait finalement être prolongé d'un an, selon la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF).

## Jusqu'au 31 décembre 2026

Pour la FSPF, le maintien à 40 % du plafond des remises commerciales sur les génériques jusqu'à la fin de l'année 2025 n'était pas suffisant. En tout cas pas pour « mener les travaux de rénovation de la rémunération officinale » nécessaires pour assurer « la pérennité des pharmacies de

proximité et la juste rémunération de la profession ». C'est pourquoi elle avait préconisé d'insérer, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, un amendement, alors porté et adopté par les députés, fixant à 40 % le taux plafond des remises sur les génériques.

Mais l'incertitude pesant sur les conditions « d'adoption » du budget de la Sécurité sociale (vote, ordonnance ou loi spéciale) ne permet pas aujourd'hui de garantir « la survie » de cet amendement. Aussi, la FSPF a-t-elle sollicité auprès de la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, le maintien, à hauteur de 40 %, du plafond des remises sur les génériques jusqu'au 31 décembre 2026. Une demande favorablement accueillie et qui devrait prochainement être officialisée par la publication d'un arrêté. Affaire à suivre.

[Communiqué de presse, FSPF, 5 novembre 2025](#)

© 2025 Les Echos Publishing